



Bâtiment A et B
2, rue Nicolas Joseph-Cugnot
35000 RENNES

UIMM BRETAGNE FORMATION

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

UIMM BRETAGNE FORMATION

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

RCS : Rennes 351 395 728

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association UIMM BRETAGNE FORMATION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UIMM BRETAGNE FORMATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Permanence des méthodes » de l'annexe qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

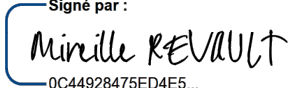
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Rennes, le 6/7/2026

Signé par :

 0C44928475ED4E5...

Mireille Revault

Associée

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 000	5 000		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	36 031		36 031	36 031
Constructions	1 677 998	1 658 081	19 916	22 259
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Autres	26 002	24 441	1 561	
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	9 995		9 995	9 995
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I	1 755 026	1 687 523	67 503	68 285
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	65 595		65 595	50 598
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	96 123		96 123	110 062
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	431 661		431 661	356 080
Charges constatées d'avance	1 937		1 937	1 495
TOTAL II	595 316		595 316	518 235
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	2 350 342	1 687 523	662 819	586 520

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	234 570	234 570
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	152 834	139 732
Excédent ou déficit de l'exercice	49 933	13 102
Situation nette (sous total)	437 337	387 404
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	437 337	387 404
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 125	81 379
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	123 966	116 845
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	41 391	891
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	225 482	199 116
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	662 819	586 520

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	60	60
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	458 045	433 435
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	80 000	100 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		8 011
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1	39
TOTAL I	538 106	541 545
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	153 949	166 851
Aides financières	100 000	
Impôts, taxes et versements assimilés	23 553	25 880
Salaires et traitements	200 863	180 551
Charges sociales	84 934	80 604
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 414	19 829
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	385	6
TOTAL II	566 099	473 721
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(27 993)	67 824
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	150 000	10 000
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 887	5 831
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	153 887	15 831
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	153 887	15 831

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	125 894	83 655
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI		
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	75 961	70 554
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	691 993	557 377
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	642 060	544 275
EXCEDENT OU DEFICIT	49 933	13 101
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ANNEXE – Exercice clos au 31/12/2025

PREAMBULE

Description de l'objet social

Dans un but d'assistance et d'entraide, de mettre à disposition à d'autres associations ayant le même objet social ou liées à la formation professionnelle, les moyens dont elle peut disposer, l'association a pour objet d'assurer par les moyens appropriés la formation et la promotion des salariés aux entreprises adhérentes aux Uimm territoriales et aux autres entreprises dans les industries de la région de Bretagne.

A cet effet, l'association a pour vocation, conformément au cadre de référence établi par l'Uimm Bretagne :

1. de coordonner au niveau régional les actions communes dans le domaine de la formation : formation initiale à temps plein, formation initiale par apprentissage, formation continue etc. ;
2. de piloter au niveau régional des actions de communication et de promotion de la métallurgie bretonne dans le domaine de la formation professionnelle et de la valorisation des métiers industriels.
3. De mettre à disposition ou louer à d'autres associations ayant le même objet principal, ou liées à la formation, les moyens en locaux et en matériels dont elle peut disposer. Elle peut, si nécessaire, créer et gérer directement les centres de formation nécessaires à la réalisation de cet objectif ;

Nature et périmètre des activités réalisées

Organisée sur le territoire breton, et pour réaliser son objet, l'UIMM Bretagne Formation se propose :

- De coordonner et d'animer de façon régionale le dispositif de formation,
- De piloter, coordonner et animer l'opération « L'Industrie recrute en Bretagne »,
- D'assurer la gestion des locations de sites du Pôle Formation,
- D'assurer la gestion des 2 SCI METAL BREIZH,
- D'assurer la communication et la promotion des métiers industriels au travers d'actions.

Moyens mis en œuvre

Les ressources de l'entité se composent de toutes les recettes autorisées par la loi, dans le respect de l'indépendance et de l'éthique de Industries Services Bretagne, et notamment :

- Des cotisations,
- Des produits de ses activités.

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivantes :

Locaux : l'UIMM Bretagne FORMATION est locataire et refacture une quote-part aux différentes entités.

Ressources humaines : l'entité a utilisé les services de 4 permanents : 1 directeur délégué, 1 responsable Emploi Formation, 1 assistante de direction-comptable et 1 comptable.

Les contrats de travail du directeur délégué et de l'assistante de direction-comptable ont fait l'objet d'un transfert de UIMM Bretagne et Industries Services Bretagne vers UIMM Bretagne FORMATION le 01/07/2024.

(Voir détail ci-après dans les annexes : engagements financiers et autres informations).

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de **l'exercice clos le 31/12/2025** dont le total est de **662 819 Euros**, et le compte de résultat de l'exercice a un **bénéfice de 49 933 Euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période **du 01/01/2025 au 31/12/2025**.

Ces comptes annuels ont été établis **le 30/04/2026**.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

NEANT

En matière d'impôt société :

L'association UIMM Bretagne Formation dont l'activité non lucrative reste prépondérante, possède une branche d'activité à but lucrative soumise à l'impôt société : prestations de services.

Les moyens d'exploitation (locaux, matériels, salariés, etc.) propres aux activités lucratives et non lucratives ont été spécifiquement affectés comptablement au secteur considéré. L'association tenant une comptabilité analytique, nous nous sommes basés sur cette dernière afin de déterminer les produits et charges à fiscaliser (pour les charges communes, des clés de répartition ont été établis afin de ressortir la partie commerciale et non commerciale).

Pour la détermination du résultat imposable, une liasse fiscale a été établie en neutralisant fiscalement dans la 2070-SD les charges et produits non soumis à l'impôt société.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC **2018-06** relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice. Le règlement ANC n°2018-06 a été modifié et complété par les règlements **ANC n°2022-06 et 2023-03** relatifs à la modernisation des états financiers entraînant une mise à jour de la nomenclature des comptes.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent, avec une nouvelle définition plus restrictive du résultat exceptionnel (Reclassement des subdivisions actuelles des comptes 67 et 77 dans des comptes contribuant à la formation du résultat d'exploitation ou du résultat courant).

Le compte 79 « Transfert de charges » a été supprimé et en fonction de la situation, un nouveau compte de produits ou de charges est utilisé (par exemple : remboursements reçus directement en compensation de charges de personnel => Crédit du compte 649 « Remboursements de charges de personnel »)

Permanence des méthodes

Les méthodes comptables appliqués sont identiques à celles de l'exercice précédent, à l'exception des changements résultant de l'application du règlement ANC n°2022-06.

Voici le principal poste touché (*transfert de charges d'exploitation*) par les reclassements liés au règlement ANC 2022-06 concernant les transferts de charges d'exploitation et l'avantage en nature :

- **2025** (compte 649, RBT CH de personnel pour un montant de 4 578 €)
- **2024** (comptes 791, Transfert de charges pour un montant total de 8 011 €) :
 - o 79100000 – Transfert de charges d'expl. 43 €
 - o 79120000 – Transfert charges – Avtg en nature 2 427 €
 - o 79150000 – Transfert [CP] suite convention Mutation 5 542 €

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	2 à 15 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale. »

Immobilisations

UIMM BRETAGNE FORMATION

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 15/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	5 000		
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :	5 000		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	36 031		
Constructions sur sol propre	1 522 539		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	155 459		
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	22 270		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 100		1 632
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	1 738 399		1 632
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	9 995		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :	9 995		
TOTAL GÉNÉRAL	1 753 394		1 632

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			5 000	
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :			5 000	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			36 031	
Constructions sur sol propre			1 522 539	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales			155 459	
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers			22 270	
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			3 732	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			1 740 031	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			9 995	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :			9 995	
TOTAL GÉNÉRAL			1 755 026	

Amortissements

UIMM BRETAGNE FORMATION

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 15/06/26
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	5 000			5 000
TOTAL immobilisations incorporelles :	5 000			5 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	1 500 280	2 343		1 502 622
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	155 459			155 459
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	2 100	71		2 171
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 657 839	2 414		1 660 252
TOTAL GÉNÉRAL	1 662 839	2 414		1 665 252

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

État des Échéances des Créances et Dettes

UIMM BRETAGNE FORMATION

Période du 01/01/25 au 31/12/25
 Edition du 15/06/26
 Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	65 595	65 595	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 061	2 061	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	40 000	40 000	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	54 062	9 088	44 974
TOTAL de l'actif circulant :	161 718	116 744	44 974
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1 937	1 937	

TOTAL GÉNÉRAL	163 655	118 681	44 974
----------------------	----------------	----------------	---------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	60 125	60 125		
Personnel et comptes rattachés	17 510	17 510		
Sécurité sociale et autres organismes	20 454	20 454		
Impôts sur les bénéfices	75 961	75 961		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	10 041	10 041		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	41 391	41 391		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	225 482	225 482		
----------------------	----------------	----------------	--	--

Charges à Payer

UIMM BRETAGNE FORMATION

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 15/06/26
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 437
Dettes fiscales et sociales	34 148
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	45 584

Produits à Recevoir

UIMM BRETAGNE FORMATION

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 15/06/26
Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances	34 909 40 000
Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités	
TOTAL	74 909

Charges et Produits Constatés d'Avance

UIMM BRETAGNE FORMATION

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 15/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	1 937	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	1 937	

ANNEXE – Exercice clos au 31/12/2025

****** COMPLEMENT D’INFORMATIONS RELATIF AU BILAN ******

Etats des provisions

NEANT

VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	234 570				234 570
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	139 732	13 102			152 834
Excédent ou déficit de l'exercice	13 102	(13 102)	49 933		49 933
Situation nette	387 404		49 933		437 337
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	387 404		49 933		437 337

ANNEXE – Exercice clos au 31/12/2025

****** COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN ******

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Subventions d'équipement

Les subventions d'investissement reçues lors de la construction du bâtiment de PLERIN en 1991 et 1992 sont comptabilisées dans les fonds associatifs de l'UIMM Bretagne Formation.

**** COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT ****

Cotisations

Les cotisations encaissées en 2025 auprès des Chambres Syndicales Territoriales sont de 60 Euros.

Informations - Concours et subventions

NEANT

Contributions volontaires en nature

L'entité est à but non lucratif.

Les principales actions qu'elle mène sont réalisées par ses salariés permanents sous la direction des décisions des membres du Conseil d'Administration et du Bureau.

L'entité bénéficie de contributions volontaires en nature de ces élus. Toutefois, ces contributions n'ont pas un caractère significatif, ils ne sont donc pas comptabilisés.

**** ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS ****

Filiales et participations

Filiales et participations (Montants en €)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore	Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice	QP résultat reçue par l'entreprise au cours de l'exercice
SCI METAL BREIZH APPRENTISSAGE	5 000	6 879 662	99.80%	4990	4990	0	0	575 523	269 373	0	135 000
SCI METAL BREIZH FORMATION CONTIUE	5 000	303 342	99.80%	4990	4990	0	0	192 945	67 380	0	15 000

Effectif

ETP [Equivalent Temps Plein]	31/12/2025	31/12/2024
Effectif moyen selon le code de la Sécurité Sociale	3,18	2,84
TOTAL	3,18	2,84

© Sage